



M U I Z O N

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 06 FEVRIER 2023

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Madame DEGUAY, excusée, Messieurs SENECAILLE (représenté par Monsieur RENARD) et BUREAU (représenté par Monsieur COLPIN).

Madame HOUEL, Messieurs BRUYERES, DUBOIS et PERIN ne veulent pas prendre part au vote. Ils expriment la raison de leur refus par une non-communication des documents comptables.

1. DELIBERATION POUR LE CHOIX DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE

Sur exposé de Monsieur SAAS, adjoint au maire, quant au besoin de renouvellement du contrat d'électricité concernant l'ensemble de la Commune,

Après avoir passé un appel d'offre mis en ligne sur emarchespublics.com et en parution sur l'UNION et LA MARNE AGRICOLE, suivant le règlement et le cahier des charges établis par la commission des finances,

Il en ressort les candidatures suivantes :

- ENGIE
- TOTAL ENERGIE
- ENI

Les offres ont été examinées en commission d'Appel d'Offre réunie le 06 février 2023.

Le Conseil Municipal DELIBERE à l'unanimité des votants pour le choix du fournisseur suivant : ENGIE. Madame HOUEL, Messieurs BRUYERES, DUBOIS et PERIN ne prennent pas part au vote pour non-communication des documents comptables.

2. DELIBERATION POUR LA POSSIBILITE D'EMBAUCHE DE PERSONNEL NON TITULAIRE

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des votants, d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires en cas de besoin occasionnel.

Et PRECISE : - que cette autorisation couvre la durée du mandat.

- que les agents à engager seront, en fonction de leur service d'affectation, nommés dans l'emploi d'adjoint administratif, d'adjoint technique, d'adjoint animation territoriale, animateur ou adjoint au patrimoine.

Madame HOUEL, Messieurs BRUYERES, DUBOIS et PERIN ne prennent pas part au vote pour non-communication des documents comptables.

3. DELIBERATION CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, afin de satisfaire les besoins en personnel au Centre périscolaire DECIDE à 12 voix et 1 ABSTENTION de créer à partir du 1^{er} mars 2023 :

- Un poste à temps complet Educateur des APS
- Un poste à temps incomplet d'adjoint d'animation
- Un poste à temps incomplet d'animateur
- Madame HOUEL, Messieurs BRUYERES, DUBOIS et PERIN ne prennent pas part au vote pour non-communication des documents comptables.

4. DELIBERATION PLAQUE TOTEM (prix et durée)

Sur exposé du Maire quant à la mise en place du Totem au jardin du souvenir au cimetière des Longues Raies, et notamment en référence à la délibération 21/51 quant à l'instauration de la gravure à 200 €.

Considérant qu'il faille revoir le prix de la gravure, ainsi que d'instaurer une durée d'affichage de la plaque sur le totem,

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des votants :

De fixer le nouveau prix de la plaque à 300 euros pour une durée de 50 ans.

Madame HOUEL, Messieurs BRUYERES, DUBOIS et PERIN ne prennent pas part au vote pour non-communication des documents comptables.

5. DELIBERATION ETUDES CHAUFFAGE ET ISOLATION ECOLE ELEMENTAIRE

Considérant que les installations de chauffage et d'isolation extérieure ne remplissent plus leur fonction, il est prévu leur remplacement. Ces travaux feront l'objet de demandes de subventions.

Le conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer les études de faisabilité.

6. POINTS DIVERS

Elaboration BP 2023 : écoles, vidéo protection, rideaux Marel, aménagement cour école élémentaire, tableaux TBI, colombarium, panneaux lumineux d'informations, démolition maison cordier, aménagement terrain pétanque, borne recharge électrique, amélioration parc champ jeudi...

Enquête pour les changements d'horaires de l'école maternelle :

Suite à la rencontre avec la directrice de l'école Maternelle de MUIZON, une enquête est portée auprès des parents concernant le rythme d'éveil des enfants. Les enseignantes remarquent que les enfants en bas-âges sont fatigués et que le temps méridien est trop long. Une proposition est faite pour le réduire de 12h à 13H30.

Les avis au sein du conseil sont plutôt négatifs, la dernière étape relèvera d'un vote au conseil municipal.

PAROLE AUX ADJOINTS :

V. BOUCHE : muizon mon village 2023 chez l'imprimeur ; à venir label villages sportifs 11.03.23 ; refonte site internet ; tableaux lumineux entrée village et bibliothèque.

C. DE SOUSA : Réunion avec les 2 directrices écoles et responsables de MAREL pour davantage de communication entre Marel et écoles.

Mettre en place une sonnerie, pour rythmer les parents, les enfants et le personnel enseignants.

2 devis pour BP 2023.

Et sonnerie différente pour les accidents majeurs.

Refaire pour les vacances de pâques la peinture du hall et bureau de la directrice.

Salle d'informatique qui ne sert plus, faire le tri.

Ph SAAS : Commission des finances samedi 11 février 2023.

Demandes subventions associations en cours.

Fibre en cours sur les 2 écoles.

G. ARNOULD : Les travaux de l'école élémentaire vont reprendre pendant les vacances de février. Problèmes de fourniture matériaux et plantes.

Verger pédagogique sera à remettre sur le bp 2023.

Subvention bien validée à hauteur de 33 000 euros.

Plantations à l'automne.

Concours muizon en fleurs : à revoir pour davantage de candidatures.

JM COLPIN : rénovation école élémentaire, rénovation du hall d'entrée école élémentaire, ateliers sur l'entretien champ jeudi et parc.

Maryse : peut-on rénover salles SMC1 et SMC2 ?

Le Maire : réflexion sur le type de rénovation possible en fonction de la matière des murs et poteaux.

QUESTIONS DIVERSES :

F. DUARTE :

Qu'allez-vous faire du vestiaire du champ jeudi ? murs moisissés. On va recevoir début mai 400 enfants. Les enfants n'iront pas dedans c'est déplorable. La VMC ne fonctionne plus depuis un an.

Le maire : une ventilation mécanique doit être mise en place.

P. DUBOIS : Avez-vous signé le compromis de vente pour l'affaire PETRICIC ? quelles conditions ? dépôt de garantie ?

Le maire : pas de dépôt, compromis signé, à hauteur de 600.000 euros.

P. DUBOIS : vous n'avez pas regardé le compromis de vente ?!!

Le Maire : tout a été fait devant notaire.

F. PERIN : est-ce qu'on peut avoir un exemplaire du compromis de vente ?

Le Maire : non

F. PERIN : vous nous avez menti, on veut savoir si c'est réel ou pas.

Le Maire : ventes PETRICIC, périodes de doutes, de recul, ... vous n'avez pas trempé dedans alors arrêtez les critiques.

F. PERIN : on veut une preuve du compromis de vente.

Parole Vincent WETSTEIN (public) : avez-vous fait déjà un audit énergétique ?

Décret tertiaire : point de vue national pour consommation énergétique.

G. ARNOULD : il manque des modes de calculs (éléments réglementaires). Etude de faisabilité pour avoir un coût global. Réglementation à hauteur de 2030.

Le Maire : on insiste pour remplacer plus tôt que prévu les équipements qui touchent à l'isolation et au chauffage des écoles.

Parole à Monsieur VIAN (public) : projet médiathèque.

Projet voté, budgété, emprunt transposé pour le gymnase et la SMA.

Conscience de la crise énergétique. Ce projet médiathèque est-il définitivement abandonné ? les jeunes ne lisent plus c'est un fait. Mais il y en a encore.

Le Maire : projet non abandonné, mais on réagit en fonction de nos finances.

On a subi l'incendie du gymnase.

Historique des emprunts.

Projet pas du tout abandonné, mais on ne peut pas en dire davantage car trop d'interprétations.

V. WETSTEIN : borne de recharge pour véhicule ? quel parking ? quel prestataire ?

Le Maire : commande passée, livraison en retard, pour remplacer celle déjà existante.

J. BRUYERES : concernant la médiathèque : elle n'est pas prévue entre 2023 et 2026 ?

Le Maire : pas prévue en 2023

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Nous avons effectivement refusé de voter pour les 5 délibérations proposées dans l'ordre du jour car nous ne connaissons pas l'état actuel et réel de nos finances communales. A notre demande, Mr le Maire nous informe que les comptes de gestion de la commune sont toujours à la nouvelle perception de FISMES, qu'il ne peut nous donner des chiffres qui risquent d'être incorrects et que le choix sur le budget de fonctionnement et d'investissement reste un travail et une réflexion en interne de la municipalité. (c'est à dire lui et ses adjoints).

Par contre, dans le cadre de la sobriété énergétique et le bien être de nos enfants, nous sommes bien entendu d'accord pour les remplacements de la chaudière au fuel de l'école, de la totalité de son réseau chauffage ainsi que celui des fenêtres défectueuses et de remettre une isolation extérieure correcte. Nous pensons que ces travaux importants doivent

être même budgétés pour cette année 2023 mais sans chiffrage nous avons refusé de prendre part au vote de cette délibération qui a été rajoutée à l'ordre du jour initial quelques jours avant le conseil municipal.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

- Après de multiples demandes de documents comptables, nous n'acceptons pas de prendre part aux votes durant ce conseil. Il est inacceptable que le maire refuse de fournir au conseil municipal les documents comptables nécessaire à la bonne réflexion des dépenses à engager au cours de l'année. Ces refus répétés sèment clairement le doute sur la gestion de notre commune. Le travail de recherche comptable effectué par Mr Phillippe Dubois et soutenu par les 3 autres conseillers municipaux d'opposition a pour but de mettre en lumière les finances de notre commune et ainsi informer les muizonnais. La récente réunion du maire à la sous préfecture montre que notre travail d'information porte ses fruits.
- Afin de rassurer les muizonnais lors de ses vœux, Mr le maire a avoué avoir signé un compromis de vente concernant les 600 000 euros restant du leg Petricic. Face au nouveau refus du maire de fournir un document officiel concernant la signature du nouveau compromis, nous mettons sérieusement en doute la véracité de celui-ci. Une soi-disante promesse de vente a déjà été réalisée l'année précédente et la majorité a faillit engager des dépenses importantes sur des recettes virtuelles. Pourquoi un tel silence face à nos demandes répétées ?
- Nous privilégions le remplacement du chauffe eau dans l'école élémentaire dans les mois à venir mais nous ne pouvons voter celui-ci sans renseignements de l'état des finances actuelles et sans devis.

Il nous parait très difficiles d'accepter le changement d'horaire à l'école maternelle demandée par la direction. La plupart des parents étant en activité professionnelle, il est improbable qu'ils puissent venir chercher leurs enfants à 16H ou payer un surcoût dû à la demi heure de garderie supplémentaire. Nous attendons tout de même le résultat de l'enquête qui, nous espérons, sera en conformité avec les besoins des parents qui ont une activité professionnelle

Enquête changements d'horaires à l'école maternelle – Proposition de Madame BARBETTE, Directrice.

Constat suite à résultats de l'enquête parentale lancée le 09 février 2023 : 9 avis favorables / 42 avis défavorables. En accord avec Madame BARBETTE, la proposition de modification des horaires n'est pas retenue. Le Maire, s'appuyant sur une opinion des parents largement défavorable, déclare cette demande de modification irrecevable. La communication est faite à Madame BARBETTE.

Le 11 mars 2023 à 11h30

Le Label Sportif Grand Est nous sera remis par le Service des Sports du Grand Est sur la Place du commerce. La population est invitée à venir assister à ce moment. Considéré comme une récompense par notre Commune en présence de nos présidents et responsables d'associations, accompagnés d'adhérents à chaque discipline et du Conseil Municipal. Retenez bien cette date.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 27 mars 2023 à 20h00